



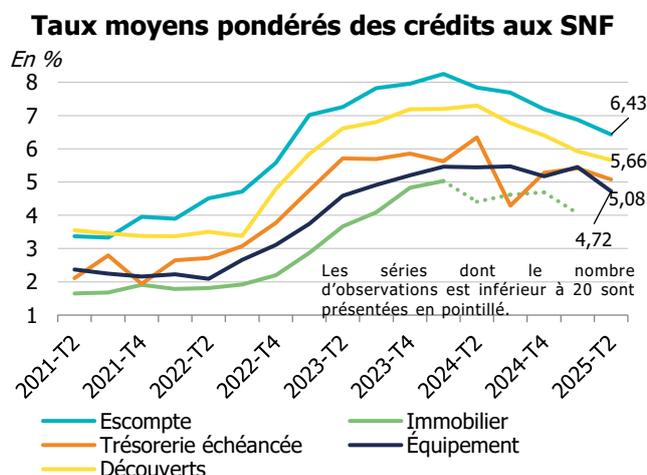
CONJONCTURE FINANCIERE

# Taux des crédits aux entreprises Nouvelle-Calédonie 2e trimestre 2025

## LES TAUX DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES DIMINUENT

- Au 2<sup>e</sup> trimestre 2025, le taux moyen des **crédits d'équipement** (4,72 %) recule nettement en Nouvelle-Calédonie (-73 pdb sur trois mois, après +28 pdb). Ce taux recule également en Polynésie française (-26 pdb à 3,46 %) et pour la France entière (-15 pdb à 3,58 %).
- Le taux moyen de la **trésorerie échéancée** est également en baisse à 5,08 % (-33 pdb). Sur la même période, le taux moyen recule aussi pour la France entière (-39 pdb à 3,90 %) et la Polynésie française (-85 pdb à 3,72 %).
- Enfin, le taux moyen des **découverts** baisse de nouveau à 5,66 % (-26 pdb sur le trimestre après -48 pdb). Il diminue également pour la France entière (-58 pdb à 4,87 %) et la Polynésie française (-39 pdb à 4,65 %).
- *Le nombre de **crédits immobiliers** est trop faible ce trimestre (nombre d'observations inférieur à 20) pour que cette catégorie de crédits soit analysée.*

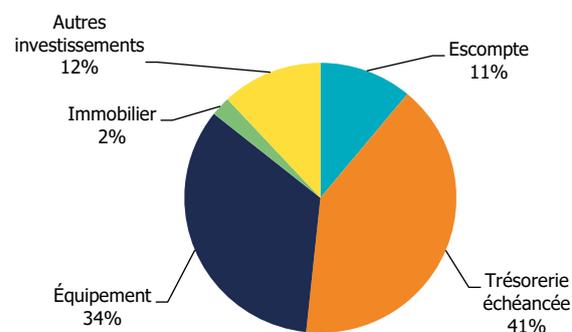
## CARACTÉRISTIQUES DES NOUVEAUX CRÉDITS EN NOUVELLE-CALÉDONIE



Source : RUBA, IEOM

© IEOM

## Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF



Source : RUBA, IEOM

© IEOM

Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré (en %) au T2 2025		Taux moyen pondéré (en %) au T1 2025		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière
Découverts	5,66	4,87	5,92	5,45	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	5,08	3,90	5,41	4,29	75	25	70	18	5,42	3,77
Équipement	4,72	3,58	5,45	3,73	119	119	72	80	5,40	3,54
Immobilier	NS.*	3,44	NS.*	3,67	NS.*	200	NS.*	94	-	-

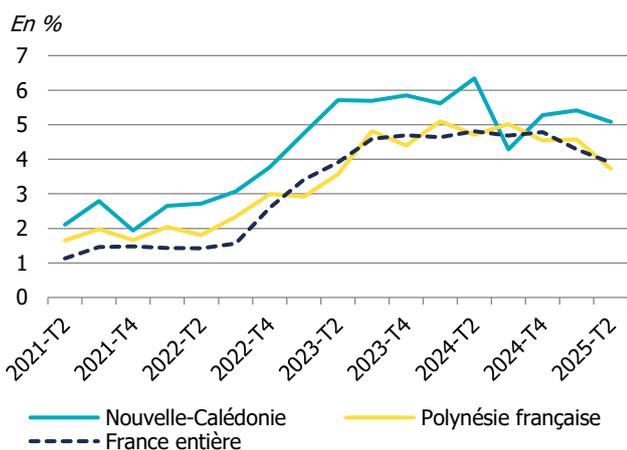
Sources : RUBA, IEOM, Banque de France

\* Non significatif (nombre d'observations compris entre 0 et 20)

\*\* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 20 et 30)

## ÉVOLUTION DES TAUX MOYENS DÉBITEURS PAR GÉOGRAPHIE

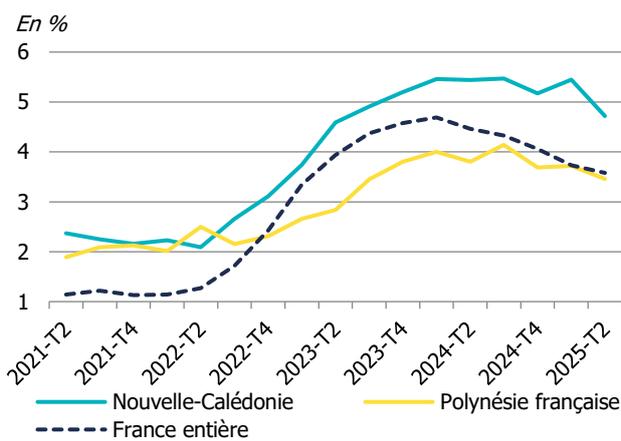
### Trésorerie échéancée



Sources : RUBA, IEOM, Banque de France

© IEOM

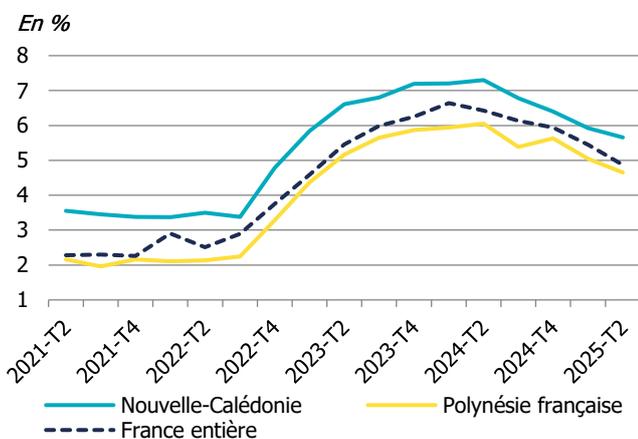
### Équipement



Sources : RUBA, IEOM, Banque de France

© IEOM

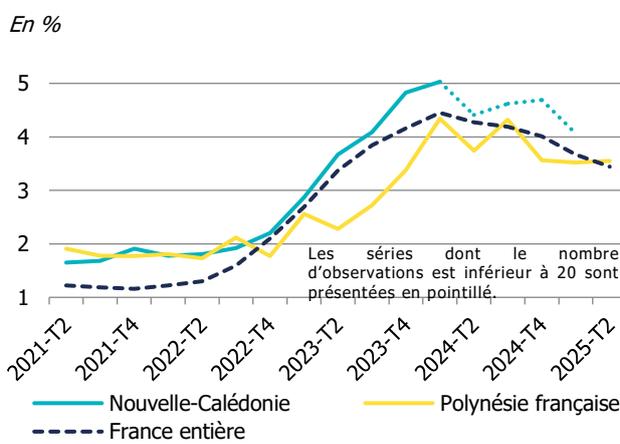
### Découverts



Sources : RUBA, IEOM, Banque de France

© IEOM

### Immobilier



Sources : RUBA, IEOM, Banque de France

© IEOM

## MÉTHODOLOGIE

La collecte est réalisée auprès des établissements de crédit et des sociétés financières ayant leur activité en Nouvelle-Calédonie. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse. La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables. Elle se base sur environ 5 400 déclarations pour ce trimestre.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. Les taux moyens publiés, de même que la durée moyenne, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échéancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « Autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)

Directeur de la publication : F. Dufresne ■ Responsable de la rédaction : J. Charbonneau

Rédaction : A. Huc ■ Éditeur : IEOM